



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 19 Octobre 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Convocation :

14 Octobre 2017

Affichage convocation :

14 Octobre 2017

L'an deux mille dix sept

Le dix neuf Octobre

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, CORDIER Laurent, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROYER Mathieu, ROGER Laureen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse, M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, Mme GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Jeudi 19 Octobre 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Etudie une demande de dégrèvement – Service des eaux ;
- Arrête les études relatives à l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et tire le bilan de concertation ;
- Retient le zonage d'assainissement transmis par le cabinet Sogeti Ingenierie ;
- Fixe le tarif de participation à la soirée Beaujolais à 7,50 € / personne ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Jeudi 19 Octobre 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix sept

Le vingt six Septembre

à vingt heures

Convocation :

14 Octobre 2017

Affichage convocation :

14 Octobre 2017

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, CORDIER Laurent, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROYER Mathieu, ROGER Laureen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse, M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, Mme GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Etude d'une demande de dégrèvement – Service des eaux

Monsieur le Maire explique que suite à une constatation de la part des services de la Saur, il s'avère qu'un GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) a subi une importante fuite au niveau de son installation d'eau potable. Cette fuite a été mesurée et s'élève à environ 120 m³/jour.

Monsieur le Maire explique que la gérante de ce GAEC a pris contact avec lui afin de connaître les solutions qui pourraient être mises en place pour alléger l'importante facture reçue suite à cette fuite, son assurance ne prenant pas en charge ce type de dommage.

Monsieur le Maire a contacté la Saur qui lui a expliqué qu'aucun dégrèvement ne pourrait être fait sur la part Saur. Le requérant étant un GAEC et non un particulier, la Loi Warsmann ne peut donc pas être appliquée dans cette situation.

La facture d'eau potable étant composée de deux parties : une part Saur et une part communale, Monsieur le Maire s'est interrogé sur un éventuel dégrèvement à effectuer sur la part communale.

Un contact a donc été pris avec le service du contrôle de légalité de la Préfecture.

La Préfecture l'a informé que seule une délibération antérieure prise par le Conseil Municipal et posant les principes de dégrèvements octroyés à chaque abonné pourrait permettre un dégrèvement dans cette situation.

Cependant, aucune délibération de ce type n'a été prise par les conseils municipaux antérieurs. Les services préfectoraux ont bien mis en garde Monsieur le Maire que, dans l'hypothèse où il souhaiterait tout de même étudier individuellement chaque demande de ce type, il serait hors du cadre légal et engagerait la responsabilité de la commune en cas de recours d'un tiers.

Il est donc décidé de ne pas donner suite à cette demande de dégrèvement. Un entretien sera réalisé avec la gérante de ce GAEC pour lui expliquer la situation.

Arrêt des études relatives à l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et bilan de concertation

Monsieur le Maire de Rouilly-Saint-Loup rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il indique que ce nouvel arrêt du P.L.U. fait suite à deux avis défavorables des services de l'Etat et de la dérogation liée à la constructibilité en l'absence de SCoT.

Monsieur le Maire de Rouilly-Saint-Loup informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration.

Il présente ensuite le nouveau projet de P.L.U. Il rappelle notamment les modifications opérées sur le P.A.D.D. suite au débat réalisé en Conseil Municipal dans sa séance du 20/06/2017.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A.) a été réalisée en date du 12/10/2017 et qu'au terme de cette réunion, l'ensemble des personnes présentes semblait être favorable à ce nouveau projet. Un arrêt de ce nouveau projet de P.L.U. peut donc être réalisé et suite à cet arrêt, l'ensemble des organismes compétents seront consultés sur une période de 3 mois. Une réunion publique ainsi qu'une enquête publique auront donc lieu en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- TIRE le bilan de la concertation tel qu'il est présenté par le Maire ;
- ARRETE le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme de Rouilly-saint-Loup tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour avis à différentes personnes telles que :
 - o à M. le Préfet ;
 - o à M. le Directeur Départemental des Territoires ;
 - o à M. le Président du Conseil Régional Grand Est ;
 - o à M. le Président du Conseil Départemental de l'Aube ;
 - o à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - o à M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - o à M. le Président de la Chambre des Métiers ;
 - o à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers – CDPENAF, au regard de la consommation des espaces ;
- TIEN le projet de révision du POS par élaboration d'un PLU à la disposition du public conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme.

Choix du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de restitution de présentation du zonage d'assainissement par le bureau d'études Sogeti Ingénierie, un choix doit être fait quant à la détermination du mode d'assainissement de la Commune de Rouilly-Saint-Loup. Cela permettra de passer à enquête publique la carte et la notice explicative de zonage.

Monsieur le Maire présente la zone qui sera classée en assainissement collectif et les quelques habitations qui seront classées en assainissement non collectif du fait de leur éloignement notamment.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DIT qu'une zone d'assainissement collectif englobera les parcelles dont les immeubles sont déjà raccordés au réseau d'assainissement ainsi que les parcelles urbanisables attenantes ;
- DIT qu'une zone d'assainissement non collectif englobera les parcelles non concernées par la zone d'assainissement collectif ;
- DECIDE le passage à enquête publique de la carte et de la notice de zone d'assainissement.

Tarif de la participation à la soirée Beaujolais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une soirée « Beaujolais » sera organisée le Vendredi 24 Novembre 2017. Il explique qu'il convient de fixer le tarif applicable à la participation à cette soirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le tarif d'inscription à la soirée Beaujolais à 7.50 € par adulte (à partir de 18 ans) ;
- PRECISE que ces recettes seront encaissées grâce à la régie des animations diverses créée le 27 Janvier 2015.

Questions diverses :

Réunions diverses :

- ❖ GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle taxe sera mise en place à compter de 2018 pour les ménages. Cette taxe relative à la compétence GEMAPI sera répercutée sur la taxe d'habitation et la taxe foncière de chaque ménage et est évaluée à 14 € / ménage sur la taxe d'habitation et 9 € / ménage sur la taxe foncière.

- ❖ TCAT (Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne)

Monsieur le Maire annonce qu'il a participé à une réunion organisé par les services de Troyes Champagne Métropole, relative à la mise en place d'une ligne de transport régulier allant de Mesnil Saint Père à Troyes en passant par Rouilly-Saint-Loup, les mercredis après-midis et samedis après-midis.

Cette ligne de transport serait destinée aux jeunes souhaitant se rendre à des activités durant leur temps libre.

Monsieur le Maire explique que 3 arrêts seraient effectués à Rouilly-Saint-Loup : un au niveau de l'école, le suivant Rue des Grèves et le dernier à Menois au niveau de la Rue du Lavoir de Menois.

Madame ROGER Laureen, conseillère municipale, propose qu'un arrêt soit effectué à Rouillerot. Le Conseil Municipal retient cette idée et y est tout à fait favorable. Monsieur le Maire sollicitera de la part de Troyes Champagne Métropole l'ajout d'un arrêt à Rouillerot et de ce fait, la suppression de l'arrêt prévu initialement au niveau de l'école.

❖ Permanence Emploi

Monsieur le Maire informe qu'une réunion organisée par Troyes Champagne Métropole a eu lieu le 10/10/2017 à Lusigny sur Barse et qu'elle avait pour but de présenter aux maires de l'ancienne communauté de communes Seine Barse, la permanence « emploi » mise en place à Lusigny sur Barse.

Troyes Champagne Métropole mettra à disposition des demandeurs d'emplois des communes de l'ancienne communauté de communes Seine Barse, des agents qui les aideront dans leurs démarches de recherches d'emplois.

Ce nouveau service reste cependant encore à l'état de projet et divers renseignements doivent encore être pris pour clarifier certains points.

Comité syndical du SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient) :

Le Conseil Syndical du SIEDMTO s'est réuni le 03/10/2017 et Monsieur le Maire demande aux délégués ayant assisté à cette réunion de bien vouloir faire un bref compte-rendu des principaux points débattus.

Madame LACAILLE Christine, conseillère municipale, explique qu'une caractérisation a été faite par le SIEDMTO pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup notamment, c'est-à-dire que des prélèvements d'ordures ménagères sont faits afin de connaître le détail du contenu d'un bac.

Il en est ressorti qu'en moyenne 12 kg de déchets alimentaires sont jetés par foyer et par an à Rouilly-Saint-Loup, ce qui est élevé.

Le nombre de levées annuelles est maintenu à 17 pour l'année 2018.

Monsieur AZIERE Francis, conseiller municipal, annonce qu'à compter du 01/01/2018, le SIEDMTO regroupera 130 communes et que pour des questions d'organisation le nombre de délégués par commune passera de 2 à 1.

Page Facebook de la Commune :

Monsieur le Maire informe qu'une page Facebook sera créée pour la Commune de Rouilly-Saint-Loup.

Ce nouveau moyen de communication interviendra en complément du site internet, du bulletin municipal le Lupirullien et du Rouilly-Saint-Loup'Infos. C'est un complément qui permettra d'avertir rapidement les usagers en cas d'urgence.

Déplacement de la boîte aux lettres :

Monsieur le Maire explique que la boîte aux lettres qui se situait devant l'école, zone qui désormais est interdite au stationnement et à la circulation, a été déplacée par les services postaux et installée sur le parking de la Mairie.

Nettoyage du Château d'eau :

Monsieur le Maire annonce que le réservoir et la bache du Château d'eau ont été nettoyés les 17 et 18 Octobre par les services de la Saur, aucune incidence n'a été constatée sur le réseau (pas de baisse de pression, coloration de l'eau, ...).

Dépose de la cabine téléphonique :

Monsieur le Maire informe que la cabine téléphonique située rue du Lavoir de Menois a enfin été retirée par les services d'Orange.

Travaux Rue du Temple :

Monsieur le Maire explique que les travaux de déplacement de poteaux et divers coffrets situés au 12, Rue du Temple ont été pour la plupart réalisés.

Seul Orange n'est toujours pas intervenu pour déplacer le poteau téléphonique, une nouvelle relance va être effectuée.

Poteau téléphonique Route de Baires :

Monsieur le Maire informe qu'un poteau téléphonique est tombé sur l'accotement au niveau de la Route de Baires et gêne l'accès à un chemin. Ce problème a été notifié aux services d'Orange, une intervention devrait être réalisée.

Agrandissement de la caserne des pompiers :

Monsieur le Maire annonce que le dossier de permis de construire relatif à l'agrandissement de la caserne des pompiers a été reçu de la part du cabinet d'architectes retenu et transmis pour instruction à la DDT.

Dès réception d'un avis favorable de la DDT, les travaux pourront être engagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.